MAIRIE DE MOGNÉVILLE 6, RUE DE L'ÉGLISE 55800 – MOGNÉVILLE

Tél.: 03.29.75.48.94

E-mail: mairie@mogneville.com

<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>EN DATE DU 23 MARS 2016.</u>

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte de gestion 2015.
- Approbation du compte administratif 2015.
- Affectation du résultat.
- Vote des taux d'imposition 2016.
- Vote du budget primitif 2016.
- Convention avec le Carpiste Mognévillois.
- Modification de la délibération n° 05/08 se rapportant à la location du droit de pêche sur les terrains communaux.
 - Demande de subvention dans le cadre de l'épreuve du Paris-Alsace.
 - Droit de préemption parcelles cadastrées section A n° 1978 à 1988 et A n° 1998.
 - Questions diverses.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Arlette BAECHLER, Murielle SCHWARTZ, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON et Didier CHARTON.

Etait absent excusé: Monsieur Arnaud APERT ayant donné pouvoir à Monsieur Richard SIRI.

Etait absent non excusé: Monsieur Dylan MONCHABLON.

Secrétaire: Madame Arlette BAECHLER.

Le compte-rendu de la réunion du 8 février 2016 est adopté.

N° 2016/10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Trésorerie de Bar-le-Duc Collectivités de l'exercice 2015.

N° 2016/11 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Richard SIRI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à la majorité (le Maire s'est retiré au moment du vote) :

1°) Lui donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
	Précédent 2014	Exercice 2015		
Investissement	- 59 573,39	0,00	- 24 733,22	- 84 306,61
Fonctionnement	237 725,06	59 573,39	68 551,17	246 702,84
TOTAL	178 151,67	59 573,39	43 817,95	162 396,23

- 2°) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
 - 3°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2016/12 - AFFECTATION DU RÉSULTAT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de prélever la somme de 84 306,61 euros sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en section d'investissement pour équilibrer cette section ; le solde c'est-à-dire la somme de 162 396,23 euros étant affecté au compte 110 (report à nouveau créditeur).

N°2016/13 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux d'imposition des 3 taxes ménages pour l'année 2016 et, par conséquent, de les maintenir identiques à ceux de 2015.

Les taux ainsi votés sont les suivants :

taxe d'habitation
8,09 %,
taxe foncière (bâti)
20,36 %,
taxe foncière (non bâti)
31,20 %.

N° 2016/14 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le projet de budget aux chiffres suivants :

	<u>DÉPENSES</u>	RECETTES
- Fonctionnement :	374 296,00 €	445 381,00 €
- Investissement :	298 875,00 €	298 875,00 €

d'où un excédent de fonctionnement de 71 085,00 euros.

N° 2016/15 – CONVENTION AVEC LE CARPISTE MOGNÉVILLOIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de mettre à disposition du Carpiste Mognévillois, à titre gracieux, pour une durée de 2 ans, renouvelable par reconduction expresse, la ballastière sise sur la parcelle cadastrée section ZC n° 27 au lieu-dit « A la Miotte », parcelle forestière n° 32pie de la Forêt Communale bénéficiant du Régime Forestier, pour l'exercice de la pêche dans un but de loisir et d'animation du site.
 - d'accepter les termes de la convention proposée au Carpiste Mognévillois,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

<u>N° 2016/16 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 05/08 SE RAPPORTANT À LA LOCATION DU</u> DROIT DE PECHE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de modifier sa délibération n° 05/08 en date du 25 janvier 2008 se rapportant au droit de pêche sur les terrains communaux concédé à l'Association Agréée de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique de la Commune de Mognéville moyennant une redevance annuelle de 300,00 euros ; à savoir que ladite Association ne paiera plus cette redevance car elle entretient avec le Carpiste Mognévillois les abords de la ballastière.

N° 2016/17 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ÉPREUVE DU PARIS-ALSACE.

Dans le cadre de l'épreuve de marche PARIS-ALSACE du 1^{er} au 4 juin 2016, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser à l'Association Marche Mythique Organisation une subvention d'un montant de 200,00 euros qui correspond à une prime de course attribuée aux deux premiers marcheurs ou marcheuses meusiens, 100 euros chacun, passant à Mognéville. En cas d'absence de participants meusiens traversant Mognéville, celle-ci devra être distribuée aux deux premiers marcheurs de la Région Grand Est.

N° 2016/18 - DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N° 1978 À 1988 ET A N° 1998.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

- de donner un avis favorable à la vente,
- ne pas préempter pour les parcelles cadastrées section A n° 1978 à 1988 et A n° 1998 appartenant à l'OPH de la Meuse.

N° 2016/19 – DEMANDE DE SUBVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS.

Pour faire suite au courrier de Monsieur Claude THIRÉ, Président du Comité de Revigny-sur-Ornain de la Délégation Générale de la Meuse du Souvenir Français, en date du 14 mars 2016, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 75,00 euros audit Comité.

N° 2016/20 – DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES DE MOGNÉVILLE.

Pour faire suite au courrier de Madame Claudine STEIB, Présidente du Comité des Fêtes de Mognéville, en date du 16 mars 2016, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide de verser une subvention de 500,00 euros audit Comité pour financer une sortie prévue à l'occasion du 20ème anniversaire de sa création.

- <u>Sont pour</u>: Mesdames Arlette BAECHLER, Murielle SCHWARTZ, Messieurs Stéphane SIMON, Arnaud APERT ayant donné pouvoir à Monsieur Richard SIRI et Didier CHARTON.
 - S'abstient : Monsieur Richard SIRI car faisant partie du bureau du Comité des Fêtes.

N° 2016/21 – SOUTIEN À LA SCIERIE MALLET.

Considérant la phase difficile que traverse la scierie locale dans une conjoncture délicate pour la filière bois en général,

Considérant l'importance de maintenir cet établissement tant pour les emplois qu'il génère que pour le tissu industriel local,

Considérant que la Scierie MALLET a fait preuve de rigueur et de régularité avec la Commune de Mognéville depuis plusieurs années,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, tient à réaffirmer son soutien à cet établissement et lui renouvelle sa confiance pour la vente des bois façonnés issus de la forêt communale, via le contrat d'approvisionnement que l'ONF négociera à des tarifs acceptables et raisonnables pour les 2 parties, pour la campagne 2016.

Le Maire R. SIRI

